

L'ajournement

p. 100 des pays d'Europe. Seulement 3 p. 100 est produit au Canada. Ces données mettent en évidence la nécessité de renforcer la législation des douanes et de l'accise afin d'empêcher pareilles ordures d'infester le Canada.

Selon des estimations de source policière, la pornographie rapporterait quelque 300 millions annuellement au Canada. De plus en plus de citoyens s'inquiètent de la très grande disponibilité du matériel pornographique et de son caractère explicite et violent. D'autres estiment que la morale s'est tellement relâchée que 30 p. 100 de toutes les ventes des kiosques de journaux sont constituées de périodiques qui auraient été illégaux il y a 20 ans.

Le ministre de la Justice avait mis sur pied le comité Fraser chargé d'examiner la pornographie et la prostitution. Ce dernier avait été chargé de faire enquête sur la pornographie et de la prostitution et de proposer une réforme juridique et sociale. Le comité a fait d'importantes constatations en matière de pornographie. Il a affirmé avec conviction que la pornographie était essentiellement nocive, qu'elle affichait et encourageait des attitudes et des activités contraires à la qualité de vie des hommes et des femmes et qu'elle présentait comme normales des images avilissantes. Selon la plupart des témoins venus témoigner devant le comité, la pornographie dégrade les femmes, elle considère comme acceptable la violence exercée par les hommes contre les femmes, les spectateurs deviennent insensibles à la souffrance et elle exerce une influence néfaste sur les enfants et sur la famille.

Le comité Fraser a aussi étudié la situation dans plusieurs pays dont les traditions sociales et culturelles sont semblables à celles du Canada. Ces études ont révélé trois tendances: d'abord, partout on a tendance à se montrer moins sévère à l'endroit de tout matériel explicitement sexuel; en second lieu, on s'inquiète de plus en plus de la pornographie mettant en cause des enfants; et en troisième lieu, on s'interroge sur la diffusion massive des vidéos et on songe à légiférer pour réglementer la distribution et la vente et la location de ces matériels.

Le comité Fraser a proposé de revoir de fond en comble la loi criminelle concernant l'obscénité. Le mot obscénité et les infractions prévues dans le Code criminel seraient remplacés par un système d'interdiction à trois paliers pour définir et classer la pornographie. Cette définition remplacerait les normes collectives subjectives utilisées par les tribunaux pour déterminer ce qui est obscène.

Le premier palier comprenant les sentences les plus dures embrasserait la production, l'impression, la publication ou la diffusion de matériel pornographique visuel où les protagonistes subissent de véritables sévices corporels. Seraient également incluse dans cette catégorie la représentation visuelle de personnes de moins de 18 ans en train commettre des actes sexuels explicites ou le matériel exposant comme une chose naturelle des abus sexuels pratiqués contre des enfants. Pareille infraction serait passible de 10 ans d'emprisonnement.

Le deuxième palier comprendrait la pornographie violente et dégradante ainsi que les actes sexuellement violents, la bestialité et autres formes d'aberrations. La production ou la distribution d'un tel matériel serait passible de cinq ans d'emprisonnement. Le troisième palier concernerait l'exposition de matériel pornographique dans un lieu public. Il serait interdit

de vendre ce matériel à des personnes de moins de 18 ans. Ce dernier volet des infractions pornographiques se prêterait bien à l'application des normes en vigueur dans notre société.

Étant donné que le matériel pornographique au Canada nous vient généralement de l'étranger, c'est dire que nos douanes sont habilitées à l'examiner lorsqu'il entre chez nous. Or, lorsque le douanier concerné considère que tel ou tel matériel est de la pornographie explicite, le matériel en question devrait être automatiquement classé dans cette catégorie et l'entrée au pays devrait en être interdite. L'importateur serait avisé de cette décision et pourrait toujours en appeler. S'il est débouté, il pourrait alors s'adresser à des instances supérieures.

Au cours des audiences de la Commission Fraser, on a fait remarquer, non sans inquiétude, que la pornographie était de plus en plus répandue, que le nombre de gens qui y étaient exposés volontairement ou involontairement augmentait sans cesse et que cet état de choses était particulièrement néfaste aux individus et à la société en général. C'est un véritable cancer qui sape les fondements moraux de notre société et compromet la qualité de notre vie dont nous sommes si fiers. Un sondage effectué dernièrement par deux éminents spécialistes des États-Unis a établi que les gens continuellement exposés à la pornographie non violente finissaient par prendre goût à du matériel plus provocant comportant notamment des scènes violentes. Il s'agit d'un phénomène de dépendance progressive au bout du compte. Les descriptions violentes viennent après la pornographie douce au point d'insensibiliser complètement les adeptes de la pornographie.

● (1805)

Mais des mesures positives peuvent être prises heureusement. Les dépanneurs 7-Eleven ont annoncé dernièrement que les numéros de mai des revues comme *Playboy*, *Penthouse* et *Forum* seraient les derniers qu'ils vendraient. Nous félicitons chaleureusement la direction de ces magasins pour avoir pris une telle mesure.

Dans ma circonscription de Don Valley-Est, la question préoccupe énormément des centaines de personnes dont beaucoup m'ont écrit, notamment M^{me} Michaeline Bennet, M. M.E. Ward, M. H.C. Frawley, M. J. Looby, M^{me} Mary B. Desautels, M^{me} C. Kennedy et M. Clare McKee. Le samedi 26 avril prochain, nous allons prévoir une conférence de travail à laquelle j'espère réunir de 100 à 200 personnes. Le sergent Wendy Leaver du Projet P des services policiers de la métropole, prononcera une conférence et nous montrera les saletés et les ordures que l'on trouve de nos jours un peu trop facilement à différents points de vente.

J'attends impatiemment de connaître le point de vue de mes électeurs de Don Valley-Est et d'entendre leurs recommandations. Je compte rapporter tout ce qu'on aura entendu ce samedi-là et le recommander le plus vivement au ministre de la Justice (M. Crosbie) afin d'éviter de commettre la grave erreur de ne pas accorder à ce sujet tout le sérieux qu'il convient.

Nous respectons et considérons le plus sérieusement du monde notre responsabilité en tant que législateurs de protéger la société contre ces tendances insidieuses qui nuisent depuis un certain temps à la qualité de la vie, aux valeurs et à la vie familiale au Canada. Ce sujet est l'un des plus importants qu'il m'ait jamais été donné de traiter. J'espère du fond du cœur